



**Excellence, Président de la Vingtième Réunion des États parties;**

**Excellence, Directeur de l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention d'OTTAWA;**

**Distingués Représentants de différents Pays et Organisations présents ici;**

**Mesdames et Messieurs;**

### **Diapositive 1 - « CONTEXTE »**

**La Guinée Bissau, a connu la contamination au cours de deux périodes distinctes de conflit, à savoir:**

**La première période a été enregistrée pendant la guerre de libération nationale qui a duré 11 ans, de 1963 à 1974. Cette contamination a atteint l'ensemble du territoire national.**

**La deuxième période a été quant à elle enregistrée pendant la guerre civile de 1998 à 1999, qui a duré 11 mois.**

**En 2001, le programme national de déminage humanitaire a été initié. Les opérations ont été menées jusqu'en 2012, date à laquelle le directeur de l'époque déclara que la Guinée-Bissau avait rempli ses obligations en vertu de l'article 5 de la Convention d'OTTAWA.**

La présence d'engins explosifs et d'accidents liés à la présence d'engins explosifs ont continué d'être rapportés au CAAMI. La Guinée-Bissau, a soumis en 2021 une nouvelle demande de prolongation du délai en vertu de l'Article 5 de 12 mois, pendant laquelle la Guinée-Bissau devait préparer un plan d'action détaillé, un plan de mobilisation des ressources et un budget détaillé. Halo Trust avait alors apporté un appui matériel au CAAMI.

Compte tenu des ressources limitées du CAAMI, ces objectifs n'ont pu être atteints dans les délais, c'est pourquoi la Guinée-Bissau renouvelle sa demande d'extension pour une période de 24 mois jusqu'à décembre 2024. Nos objectifs pendant cette nouvelle période d'extension sont de collecter les données réelles, précises, et conformes aux exigences des normes internationales l'IMAS sur la contamination par les mines terrestres et autres restes explosifs de guerre.

## **Diapositive 2 « DEFIS RESTANTS 1/3 »**

L'opérateur national de déminage, l'ONG HUMAID, avait poursuivi, malgré la déclaration faite en 2012, des travaux de recherche pour donner suite à la déclaration par certaines communautés de la présence d'engins explosifs et d'accidents liés à la présence d'engins explosifs. Ces enquêtes non-techniques leur a permis d'identifier: premièrement, 9 zones dangereuses confirmées d'une superficie estimée à plus de 1 million de mètres carrés; deuxièmement que 43 zones soupçonnées dangereuses d'une superficie cependant non estimée puisqu'elles n'ont pas pu être visitées faute de moyens; troisièmement 5 champs de bataille et 3 tâches ponctuelles sont également à vérifier.

### **Diapositive 3 « DEFIS RESTANTS 2/3 »**

La carte précédente est complétée avec les données d'accidents recueillies entre 2012 et aujourd'hui sur base de mécanismes de signalement informels, illustrées par les icônes noires. Cela concerne 13 accidents enregistrés dans 7 secteurs administratifs. Ces accidents ont impliqués 73 victimes, dont 1 femme, 19 garçons, 4 hommes et 49 personnes pour lesquelles le sexe et l'âge n'étaient pas connus.

### **Diapositive 4 « DEFIS RESTANTS 3/3 »**

La carte précédente est maintenant complétée avec les données des secteurs administratifs dans lesquelles des zones avaient été déminées pendant la période 2001-2012, illustrées par des hachures. Ces données historiques devront également être considérées dans le cadre de nouvelles enquêtes.

Dans l'ensemble, ces nouvelles et anciennes données de contamination témoignent d'une contamination très étendue sur la majorité des secteurs administratifs du pays, qui avaient ou non été sujets à des opérations de déminage dans le passé. C'est pourquoi les enquêtes non-techniques doivent être menées au niveau national, dans les zones déjà déminées, dans les zones nouvellement confirmées et suspectes, et dans les zones à ce jour sans preuve mais dans lesquelles l'absence de preuves de contamination devra être confirmée.

### **Diapositive 5 « RESSOURCES EXISTANTES 1/2 »**

Le ministère de la Défense nationale et des Combattants de la liberté intérieure est le département gouvernemental qui supervise le Centre national de coordination de l'action antimines (CAAMI).

Depuis la déclaration de 2012 disant qu'il n'y a plus de mines en Guinée-Bissau, le CAAMI est resté actif grâce à une contribution annuelle d'environ 40 000 USD par an de la part du gouvernement de la Guinée Bissau. Le CAAMI compte 17 employés, dont 5 femmes.

Après 2012, le CAAMI n'a par ailleurs bénéficié d'aucun autre type d'assistance internationale, que ce soit en termes financiers, de formations, ou encore de maintenance et d'acquisitions d'équipements. Les activités du CAAMI ont donc été restreintes et sa visibilité au niveau de la communauté internationale en a été affectée.

## **Diapositive 6 « RESSOURCES EXISTANTES 2/2 »**

La Guinée-Bissau peut compter sur HUMAID, un des deux opérateurs nationaux qui travaillaient entre 2001 et 2012. Cette ONG est toujours active, et après la remise à niveau du staff, des procédures et le renouvellement des équipements, devrait pouvoir à nouveau contribuer à la dépollution du pays.

En 2021 et 2022, le CAAMI a reçu le soutien de l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa. Ce soutien lui a permis de tenir en janvier 2022 la réunion du Dialogue national sur l'assistance aux victimes et aux personnes handicapées pendant trois jours à Bissau. Cet événement a sensibilisé les partenaires sur la nécessité de reprendre les activités d'action contre les mines dans le pays. Il a également permis d'appeler l'attention du Gouvernement et des partenaires sur la nécessité de trouver un nouveau partenaire pour remplacer la Croix-Rouge Internationale, qui a cessé de subventionner en décembre 2021 le seul Centre de Rééducation Motrice de Bissau. Ce centre venait notamment en aide non seulement aux sinistrés et aux

personnes handicapées de Guinée-Bissau, mais aussi de Guinée Conakry, Sénégal et Gambie.

En juin 2022, le CAAMI s'est rapproché du GICHD, à qui une demande officielle de soutien a été envoyée en juillet 2022. Le ministre de la défense et moi-même avons ensuite rencontré l'Ambassadeur Stefano Toscano en août, à Genève.

## **Diapositive 7 « EN RÉSUMÉ »**

En résumé, voici les principaux défis auxquels la Guinée Bissau est aujourd'hui confrontée:

Premièrement, il existe des preuves de contamination par les mines et autres engins explosifs de guerre au niveau national, signifiant que les populations restent exposées aux risques posés par les mines.

Deuxièmement, la contamination n'est que partiellement connue. Les preuves de contamination connues reposent sur des mécanismes de signalement informels, et n'ont pas fait l'objet d'aucune évaluation adéquate.

Troisièmement, il n'y a à ce jour pas d'équipe suffisamment formée et équipée pour délimiter, marquer, dépolluer les zones dangereuses, et pour neutraliser et détruire les engins explosifs.

Enfin, il n'existe pas de normes nationales et de système adéquat de gestion de l'information qui permettraient d'encadrer et d'améliorer l'efficacité, la qualité et la sécurité des activités d'action contre les mines dans le pays.

## **Diapositive 8 « PLAN D'ACTION ET BUDGET ESTIMÉ »**

Notre plan d'action pour cette demande d'extension se décompose en trois phases.

En 2022, nous avons prévu de mobiliser des ressources financières, matérielles, techniques et humaines pour créer un environnement favorable à la libération des terres, conformes aux normes internationales IMAS, basé sur les preuves claires et bien documentées.

En 2023, nous prévoyons de procéder aux enquêtes non-techniques au niveau national. Ces enquêtes nous permettront d'évaluer la nature et l'étendue de la contamination dans notre pays, d'élaborer un plan de travail basé sur les preuves, ce qui facilitera l'estimation et la mobilisation des ressources. En complément, ces équipes assureront des activités de liaison communautaire et de sensibilisation aux risques posés par les mines et autres engins explosifs dans les communautés affectées.

D'ici 2024, à la suite de l'enquête nationale, nous serons en mesure d'avoir des informations précises et basées sur les preuves de la nature et de l'étendue de la contamination. Cela nous permettra d'ajuster les capacités nationales et activités pour mener à bien les travaux prévus conformément aux normes nationales et internationales. Nous aurons également une idée précise du temps et des ressources qu'il faudra à la Guinée-Bissau pour remplir ses obligations en vertu de l'article 5 de la convention d'Ottawa. Ces informations serviront pour étayer une probable demande d'extension dès mars 2024.

Pour mener à bien ce plan d'action, nous avons estimé qu'un budget de 1 276 000 USD serait nécessaire pour le second semestre 2022 pour la phase de mobilisation, et qu'un budget de

4 412 000 USD serait nécessaire en 2023/24 pour la mise en œuvre du plan d'action proposée au comité, soit un budget total de 5 688 000 USD entre 2022 et 2024.

## « PROGRES REALISÉS »

Voici maintenant un état des lieux quant aux progrès réalisés depuis l'élaboration de ce plan d'action. Les activités que nous avons planifiées en 2022 se mettent en place grâce au soutien de l'ISU, de MAG et du GICHD, et des bailleurs qui soutiennent notre programme. MAG a obtenu une subvention du Ministère des Affaires Etrangères de la Norvège, et devrait être en mesure de déployer ses équipes dès le début de l'année 2023 ; ce support inclut également le renforcement des capacités institutionnelles du CAAMI et des capacités individuelles de ses employés. Le GICHD a quant à lui effectué une visite en Guinée-Bissau en octobre 2022.

## Diapositive 9 « QUELQUES RISQUES ET HYPOTHÈSES »

Les menaces qui pourraient saper les efforts du Gouvernement pour reprendre le processus de déminage dans le pays sont les suivantes:

- L'instabilité politique, et les éventuels remplacements des personnes clés du CAAMI qui en résulteraient;
- Les difficultés d'accès aux zones d'enquêtes et aux zones contaminées par les mines et autres engins explosifs, notamment en saison des pluies;
- La concentration des acteurs de la communauté internationale sur les obligations liées au traité, avec un focus uniquement sur les mines et non sur l'ensemble de la contamination par mines

et autres restes explosifs de guerre, qui impactent de manière globale les populations affectées;

Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse immédiate, mais ce sera une question que nous aborderons dans les mois à venir.

### **Diapositive 10 « MOBILISATION DES RESSOURCES »**

La Guinée Bissau a un besoin urgent de la contribution des partenaires internationaux pour l'exécution budgétaire du plan proposé au Comité de l'article 5, faute de quoi le processus sera compromis.

En parallèle, le Centre national de coordination de l'action antimines (CAAMI) poursuivra son dialogue avec le gouvernement de la Guinée Bissau, afin d'augmenter la part de la contrepartie dans le budget du CAAMI comme mentionné ci-dessus.

Prochaine étape: nous voulons organiser un atelier à Bissau, pour mobiliser les ressources nécessaires à la reprise efficace du programme national d'action contre les mines.

**Merci pour votre attention,  
et à Son Excellence, Président  
de la vingtième réunion des États parties**







